

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 MARS 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, Mme Sandra TOURNAIRE

Absent(e)s non excusée(s): Mme Corine LELAVANDIER

Absent(e)s excusés : M. Damien BERRY, M. Raymond BONNETEAU.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Présentation des AC 2024 par Monsieur Jimmy LETESTU Directeur Général des Services à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

Effacement progressif des AC scolaires, 1/3 en 2024, effacement total de l'AC voirie sur 2024, suite à ces explications, le conseil municipal doit valider la CLECT du 22 février 2024 et acter les AC définitives 2024, les modifications portant essentiellement sur la restitution de la compétence voirie et la suppression de la compétence PLUI.

CCLTD RAPPORT CLECT / AC2024

Adoption du rapport de la CLECT et autorisation de signature des documents

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Adoption du montant de l'Allocation Compensatrice 2024 et autorisation de signature des documents

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Approbation du Protocole d'effacement des AC scolaires et autorisation de signature des documents

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AC N° 92 et 94 – 1 Impasse des Tulipes à Villebois-Lavalette surface au sol de 135 m². Ce bien est vendu pour 25 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit dans son article 5 l'élaboration d'un Rapport Social Unique (RSU) annuel à partir du 1er janvier 2021. Ce rapport a vocation à rassembler en un seul document les divers rapports élaborés jusqu'à

présents à savoir :

- le bilan social établi tous les deux ans, qui était un rapport sur l'état des collectivités,
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition,
- le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par l'art L.323-2 du code du travail.

Le RSU a été présenté au Comité technique du 22 Janvier 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport social unique au titre de l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération ainsi que tous les documents afférents.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION SACEM BAL DES POMPIERS

L'amicale des sapeurs pompiers de Villebois-Lavalette a demandé à bénéficier du forfait proposé par la SACEM à la commune pour l'organisation de son bal le 22 juin 2024.

Notre adhésion permet aux associations locales de bénéficier de tarifs préférentiels pour la diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune ;

Le conseil municipal doit donner son accord pour que la commune délègue à L'amicale des sapeurs pompiers de Villebois-Lavalette le soin d'organiser le bal du 22 juin 2024 ;

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

Vous avez tous le tableau des sommes versées aux associations en 2023 et les propositions pour l'année 2024.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTIONS 2024
Société de Chasse Villebois Gurat Ronsenac	200 €	200 €
Comité des Fêtes Villebois	200 €	200 €
Ass. Sportive Villebois Haute Boème	1 600 €	1 000 €
Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural	300 €	250 €
Association Primat	250 €	250 €
Banque alimentaire Angoulême et Charente	150 €	150 €
Amis du Château et du Patrimoine de Villebois	150 €	150 €
Foyer des élèves du Collège de Villebois	400 €	400 €
Prévention Routière	50 €	0 €
ASL Section Hand Ball	600 €	800 €

Croix Rouge Française	150 €	150 €
Amicale Volontaire Sang	350 €	350 €
DIVERS	300 €	500 €
Main dans la Main	200 €	200 €
Atelier Chat Brol	50 €	50 €
ASL d'Horte et Lavalette Section Danse	250 €	450 €
Ass. Visite Malades des Ets Hospital	50 €	0 €
Ass. Dons Organes Tissus Humains Charente	50 €	0 €
ASL d'Horte et Lavalette Section randonneurs	150 €	150 €
Judo Club	150 €	150 €
Association des Commerçants	600 €	600 €
Esti'halles	200 €	250 €
Papote café	200 €	300 €
F.N.A.C.A	100 €	0 €
CHAPITRE Protection animale	50 €	50 €
MOBILITE SOLIDAIRE	0 €	100 €
CENTRE SOCIO ENVOL	0 €	50 €
VILLAGE SESSIONS	0 €	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE		520 €
TOTAL	6 950 €	7 470 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Poste agent technique
- Réunion mobilité le 25 mars 2024 à 18 H à la mairie

La séance est levée à 20 h. Prochaine réunion le 25 mars 2024 à 19 H pour le vote des CA et BP.